

Compte-rendu du conseil municipal du vendredi 26 avril 2019 à 18 h

Présents : Rose-Marie Falque, Yann Krémer, Olivier Legros, Bernard Sesmat, Yannick Hoffner, Thomas Mellé, Rose-Marie Magnier, Stéphanie Vaneson, Gaston Gyss, Pascal Frantz, Alain Kryzs

Absente excusée : Martine Mathes, donne procuration à Rose-Marie Falque

Absente non excusée : Marie-Christine Marchal-Herber

A été élu secrétaire de séance : Bernard Sesmat

Sécurisation des établissements scolaires – demande de financement à l’Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Monsieur Olivier LEGROS, adjoint en charge des bâtiments communaux, explique qu’il est nécessaire de sécuriser les deux bâtiments de l’école, abritant pour l’un la maternelle et pour l’autre, l’école élémentaire, afin d’empêcher toute intrusion.

Après un diagnostic réalisé avec le Référent Sûreté de la Gendarmerie Nationale, le Major Béchamp, Monsieur Legros présente d’une part le devis de la Société « Alarme Conseils », comme suit :

- Pose d’une alarme anti-intrusion :
 - Ecole élémentaire : 5.290 €HT soit 6.348,00 €TTC
 - Ecole maternelle : 2.450 €HT soit 2.940,00 €TTC
- Système vidéo surveillance : 3.886,00 €HT soit 4.663,20 €TTC

Ainsi que le devis de Jean-Luc Mellé pour fabrication d’une grille de défense pour les 2 fenêtres des WC : 1.042,14 €HT soit 1.250,57 €TTC

Après étude, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte ces devis et charge Madame le Maire d’établir la demande de subvention, au taux maximal, auprès de l’Etat, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, pour le 30 avril 2019.

Sécurisation du Centre Technique Communal :

Monsieur Legros présente le devis de Jean-Luc Mellé pour :

- Pose d’une grille de défense sur la fenêtre située à l’arrière du bâtiment
- Pose d’une barre de sécurité pour la porte arrière

Il est précisé que, contrairement à l’école, ces travaux de sécurisation ne sont pas éligibles au FIPD.

Après étude, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte le devis pour un montant de 921.08 €HT soit 1105.30 €TTC

Demande de subvention du Relais Familles :

Madame le Maire fait part au Conseil du courrier envoyé par Familles Rurales en Relais, sollicitant une subvention. Après lecture du bilan d'activité et bilan financier, le conseil, à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 200 €

Renouvellement bail de location du droit de chasse dans la forêt communale d'Azerailles :

Madame le Maire informe le conseil que le bail avec l'ACCA arrive à échéance le 30 juin 2018. L'ACCA d'Azerailles loue les parcelles forestières A à R (surface totale de 134.58 ha) en forêt communale d'Azerailles, sur le territoire de la commune de Glonville. Le prix annuel de location est fixé à la somme de 1437.82 €

Le conseil, à l'unanimité, accepte de renouveler le bail avec l'ACCA du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2028.

Fin du Conseil à 19h30